



## AVIS PUBLIC

### aux intéressés de la MRC de Bécancour

**AVIS** est donné par la soussignée Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors d'une séance qui s'est tenue le 16 juillet 2025, à 19 h 30 à la Salle du conseil des maires située au 3689, boul. Bécancour (secteur Gentilly) 2<sup>e</sup> étage, a adopté le règlement #422 décrétant la compétence de la MRC de Bécancour en matière de transport collectif et de transport adapté abrogeant les règlements #351 et #352.

Le présent règlement a comme objectif de déclarer la compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, relativement à tout ou en partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence. À ce sujet, la MRC de Bécancour a adopté la résolution # 2025-04-104 annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de transport collectif et de transport adapté.

Ledit règlement prévoit, entre autres, les clauses relatives à l'assujettissement ou non des municipalités concernées, la contribution des dépenses sous forme de quote-part et les représentants au conseil pouvant prendre part aux délibérations.

**Donné à Bécancour, ce 17 juillet 2025**

Valérie Le Jeune  
Greffière-trésorière adjointe  
MRC de Bécancour